

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES (6 points)

Question : Expliquer que le parcours de soins permet une prise en charge globale des patients.

Ce qu'il faut faire :

1. Définir le parcours de soins

2. Mettre en évidence que la prise en charge globale des patients repose sur :

- **plusieurs dimensions de la santé** (physique, mentale, sociale)
- **en sollicitant différents principes d'intervention** (prévention, éducation pour la santé...)
- **avec l'intervention coordonnée de plusieurs professionnels.**

*Le candidat peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur **un exemple de son choix** pour illustrer la prise en charge globale des patients dans le cadre du parcours de soins (diabète, maladies neurodégénératives, VIH/Sida...).*

Définition des termes clés :

• **Parcours de soins** : Le parcours de soins correspond à **l'ensemble des étapes de prise en charge** d'une personne au sein du système de santé. Il est organisé autour du médecin traitant, qui coordonne les interventions des différents acteurs. Il repose sur la coordination des professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, établissements de santé...) afin de répondre aux différents besoins du patient.

• **La prise en charge globale** consiste à prendre en compte l'ensemble des besoins d'une personne et non seulement sa maladie. Elle considère **les dimensions physique, psychologique et sociale** de la santé afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie du patient.

Réponse structurée :

La prise en charge est qualifiée de **globale** car elle ne se limite pas au traitement d'une maladie. Elle prend en compte la personne dans sa globalité, c'est-à-dire **les dimensions physique, mentale et sociale** de la santé.

• Tout d'abord, le parcours de soins permet une prise en charge de la **dimension physique de la santé**. Le patient bénéficie d'un diagnostic, de traitements adaptés, d'un suivi médical régulier et, si nécessaire, d'examens complémentaires ou de soins spécialisés. Le médecin traitant oriente le patient vers les professionnels les plus adaptés à sa situation, comme un cardiologue, un kinésithérapeute ou un infirmier.

Ensuite, le parcours de soins prend en compte la **dimension psychologique** de la santé. Certaines maladies peuvent avoir des répercussions sur le moral ou la qualité de vie des patients. Ceux-ci peuvent alors être accompagnés par des psychologues ou d'autres

l'Étudiant

professionnels de santé mentale (psychiatre, infirmier en psychiatrie) afin de bénéficier d'un soutien adapté.

Par ailleurs, la prise en charge globale inclut également **la dimension sociale**. Les difficultés financières, le logement, l'accès aux droits ou le maintien à domicile peuvent influencer l'état de santé d'une personne. Des assistants de service social ou des structures médico-sociales (associations d'insertion...) peuvent intervenir pour aider le patient à faire face à ces difficultés.

- Le parcours de soins repose également sur la **coordination des acteurs**. Les professionnels de santé (médecin traitant, spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes...) échangent des informations afin d'assurer la continuité des soins et d'éviter les ruptures de prise en charge. Cette coordination est particulièrement importante pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les patients atteints de maladies chroniques.
- Enfin, le parcours de soins ne concerne **pas seulement les soins curatifs (traitement de la maladie)**. Il intègre aussi des actions de prévention et d'éducation à la santé, comme les vaccinations, les dépistages ou l'accompagnement à l'adoption de comportements favorables à la santé.

Conclusion :

Le parcours de soins permet donc une prise en charge globale des patients grâce à **l'intervention coordonnée de nombreux professionnels**. En prenant en compte **les dimensions physique, psychologique et sociale** de la santé, il répond à l'ensemble des besoins de la personne et contribue à améliorer son état de santé ainsi que sa qualité de vie. La prise en charge est dite **globale** car **elle ne se limite pas au traitement de la maladie** mais intègre différents principes d'intervention en santé publique (prévention, éducation à la santé, dépistage...).

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (14 points)

Question 1. Expliquer comment l'habitat inclusif favorise les liens sociaux (7 points)

Ce qu'il faut faire :

- 1. Le candidat devra définir la notion de lien social et présentera ce qu'est l'habitat inclusif***
- 2. Il montrera comment l'habitat inclusif développe les liens sociaux***
- 3. Il pourra également mettre en évidence l'impact du développement du lien social sur l'inclusion sociale (échelle individuelle) et la cohésion sociale (niveau sociétal)***

Définition des termes clés :

- **L'habitat inclusif** est une forme d'habitat destinée aux personnes âgées ou en situation de handicap ou celles qui en font le choix. Il s'agit d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

- **Les liens sociaux** sont **les relations et interactions** que les individus **entretiennent entre eux et dans la société**, permettant de créer des relations, de l'entraide et **un sentiment d'appartenance à un groupe**.

Le développement des liens sociaux entre les individus permet d'agir à différents niveaux :

- en favorisant **l'inclusion sociale** des individus
- en développant la **cohésion sociale**

La création de liens sociaux favorise **l'inclusion sociale** car elle permet aux individus de participer à la vie collective, de rompre l'isolement et d'occuper une place dans la société. Cependant, **l'inclusion sociale** est une notion plus large qui correspond à l'intégration globale des personnes dans la société.

Les liens sociaux correspondent aux relations entre les individus, tandis que la **cohésion sociale** désigne la solidarité et l'unité de la société. Le développement des liens sociaux permet donc de renforcer la **cohésion sociale** en favorisant l'entraide, le partage et l'intégration des individus.

Réponse structurée :

1. L'habitat inclusif favorise les relations sociales entre les habitants (création de liens sociaux)

Les logements sont regroupés en petites unités de vie. Cette proximité facilite les échanges quotidiens, l'entraide et la solidarité entre les résidents. Les habitants développent un sentiment d'appartenance à un groupe.

En réduisant l'isolement social, l'habitat inclusif renforce les liens sociaux entre les individus, ce qui constitue un facteur de cohésion sociale.

2. Le projet de vie sociale et partagée développe la participation sociale

Les résidents participent à des activités collectives (sorties, ateliers, repas partagés).

Ces activités favorisent les rencontres et la création de nouveaux réseaux relationnels.

La participation des habitants à la vie collective favorise leur intégration dans la société et contribue au vivre-ensemble, élément essentiel de la cohésion sociale.

3. L'ouverture sur la vie locale favorise l'inclusion sociale et la cohésion sociale

L'habitat inclusif est inséré dans la vie locale et ouvert sur l'extérieur. Les habitants fréquentent les commerces, associations et services du territoire. Ils entretiennent des relations avec les autres habitants du quartier.

Cette inclusion dans la vie locale permet de lutter contre les phénomènes d'exclusion et favorise la cohésion sociale en renforçant les solidarités entre les membres de la société.

Conclusion :

L'habitat inclusif favorise les liens sociaux grâce aux relations entre résidents, à la participation à une vie collective et à l'ouverture sur la vie locale. Il contribue ainsi à l'inclusion sociale des personnes et au renforcement de la cohésion sociale.

Question 2. Montrer que la mise en œuvre de l'habitat inclusif repose sur le partenariat entre différents acteurs (7 points)

Ce qu'il faut faire :

1. Le candidat devra définir la notion de partenariat.

2. Il montrera comment la mise en œuvre de l'habitat inclusif est basée sur la coopération de plusieurs acteurs (financeurs, acteurs du logement, associations, habitants et leurs proches...) travaillant de manière coordonnée.

Définition des termes clés :

- Le **partenariat** est une **coopération** entre **plusieurs acteurs** (institutionnels, professionnels, associatifs ou privés) qui travaillent ensemble de **manière coordonnée** pour atteindre un **objectif commun**.

Réponse structurée :

L'habitat inclusif ne peut fonctionner que grâce à l'action coordonnée de nombreux acteurs (partenariat). Ce partenariat permet de mobiliser des ressources, des compétences et des financements complémentaires afin de mettre en œuvre l'habitat inclusif.

1. Un partenariat entre acteurs institutionnels et financeurs

La **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) participe au développement de l'habitat inclusif. Le Conseil Départemental peut apporter un soutien technique et financier aux projets d'habitat inclusif. Certaines associations accompagnent également ces initiatives (APF France handicap par exemple).

Leur coopération permet de financer les projets et les rendre réalisables et accessibles aux publics concernés.

2. Un partenariat avec les acteurs du logement

Les bailleurs sociaux et organismes de logement participent à la conception et à la gestion des logements. Ils veillent à l'accessibilité et à l'adaptation des locaux.

Ils permettent aux personnes de vivre dans un environnement sécurisé et adapté favorisant leur autonomie.

3. Un partenariat avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs

L'APF France handicap et d'autres associations accompagnent les habitants dans le développement de projets d'habitat inclusif. Les professionnels sociaux et médico-sociaux soutiennent les personnes dans leur quotidien. Ils participent à l'animation du projet de vie sociale et partagée.

4. La participation des habitants et de leurs proches

Les habitants sont au cœur du projet d'habitat inclusif et participent à son élaboration.

Les familles et aidants peuvent être associés à la création du projet d'habitat inclusif.

Cette participation des habitants et leurs proches favorise l'expression des besoins et le pouvoir d'agir des personnes.

Conclusion :

La mise en œuvre de l'habitat inclusif repose **sur un partenariat entre institutions, bailleurs, associations, professionnels, habitants et proches**. La complémentarité de leurs actions favorise l'autonomie, l'inclusion sociale des personnes et participe au renforcement de la cohésion sociale.